Observation LESUR S

Monsieur,

je me permets de vous faire part de mon opposition concernant le projet d'installation d'une centrale d'enrobés sur le secteur de Puceul, ainsi que de mes nombreuses inquiétudes...

Tout d'abord, habitante d'une commune voisine, je déplore le manque d'information concernant ce projet donné aux habitants et la façon peu démocratique dont ce choix de localisation a été fait.
De plus, cela me paraît en total incohérence avec le projet de territoire de la cc de Nozay.

Je ne comprends pas que l'existence de producteurs locaux à proximité de cette centrale ne soulève pas plus de questionnement et ne pèse pas dans la balance de cette prise de décision.
En effet, ce projet impactera d'une façon irrémédiable les terres de nos agriculteurs et maraîchers installés en bio, sur le rûcher et les vergers bio ainsi que l'élevage (fromage bio) de la Grigonnais.

D'autre part, de nombreux points me semblent obscurs et suscitent beaucoup d'inquiétudes :

- Tous les hameaux ne sont pas référencés dans le km des risques sanitaires défini par l'arrêté préfectoral, il en manque 7.

- Une seule exploitation agricole est définie comme étant impactée, il en manque 6.

- L'arrêté préfectoral indique un impact des pollutions réduit dans un rayon d'1km seulement du site, mais les vents et pluies, etc pourront disperser les fumées toxiques et poussières polluantes bien au delà .

- Je redoute les risques de l'exposition aux différentes sources de pollution :

air, eau et sols, notamment par : l'oxyde de soufre, les HAP, métaux lourds sans oublier les pollutions olfactives, lumineuses et sonores...

- l'argumentaire de la dilution paraît très discutable , peu convainquant et peu rassurant : pollution sonore "atténuée", pollution lumineuse couverte par les feux des véhicules, les autocontrôles annuels étant

effectués par un laboratoire du groupe Pigeon et non accessible au public.

- Les Risque d'accidents technologiques (incendies, explosion... le risque 0 n'existe pas!) présence sur site de 2 citernes de propane de 30m3.

- Les Risques d'intoxication des citoyens et animaux consommateurs des produits agricoles des fermes attenantes (intoxication aux HAP, Composés organiques volatile, métaux lourds...) ainsi que les risques sanitaires pour les riverains du projet; travailleurs et habitants, qui sont parfois aussi les deux... (maladies auto-immunes, maladies reprotoxiques, cancers...)

- L'artificialisation des terres :diminution du nombre de terres nourricières, imperméabilisation des sols...

- Enfin, je m'interroge sur le réel besoin de cette nouvelle implantation à Puceul.

(En effet, il existe déjà 2 sociétés d'enrobage sur le territoire qui ne fonctionnent qu'à 50%.)

J'espère que ces différents éléments pourront retenir votre attention et vous amenez à émettre un avis défavorable concernant cette implantation néfaste pour les exploitations agricoles diverses existantes à proximité, et pour les riverains en général.

Lesur Stéphanie

Objet : Consultation publique sur l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud dans la ZAC de l'Oseraye à Puceul, portée par la société ENRO P.44 du groupe PIGEON

Monsieur le Préfet,

Veuillez trouver ci-dessous les raisons qui m'amènent à donner un avis **TRES DEFAVORABLE** à ce projet !

1- Démocratie locale

En tant qu'habitant de la commune de La Grigonnais, je déplore que les habitants et riverains de ce projet aient appris l'existence de celui-ci par un collectif de citoyen local et non par l'instance publique qui gouverne notre territoire, c'est-à-dire la Communauté de Communes de Nozay.

J'ai le sentiment d'avoir été mis devant le fait accompli en apprenant la vente d'un terrain de la ZAC de l'Oseraye à la société ENRO P.44. De plus le prix de vente de 21 €/m² (au lieu de 22€/m², prix de vente affiché), soit un cadeau de 37 000 €, à un groupe qui affiche des millions de bénéfices, me parait indécent, d'autant plus après la crise que nous venons tous de traverser et des inégalités qui se sont encore creusées. Encore une fois, c'est le citoyen lambda qui PAYE !

Pour le projet de méthanisation XXL prévu dans la même zone, une réunion publique avait été organisée (dans des conditions plus que douteuse, car pas vraiment annoncée). Pour ce projet, RIEN !

Et pourtant, après renseignement, ce projet est dans les tuyaux de la CCN depuis 2016 ! Un premier PC a été déposé en 2019 ! Mais tout cela est resté très secret ...

LA PREUVE, c'est que le nouveau conseil communautaire installé en juin 2020, avec un renouvellement important du nombre d'élus, a dû se positionner sur la vente du terrain le 28 octobre 2020 en ayant reçu pour unique information un PowerPoint très succinct de la part du porteur de projet. Résultat : 12 pour, 8 contre et 9 abstention.

Depuis, 2 manifestations ont été organisées par le collectif CAMIL (décembre 2020 et juin 2021) qui ont réuni plusieurs centaines de personnes. Une pétition regroupe plus de 1380 signatures.

Malgré cela, les conseils municipaux de Puceul et de Nozay ont donné un avis favorable au projet le 10 juin. Lors du débat, une majorité des élus de Nozay a avoué avant le vote ne pas avoir pris connaissance du dossier ICPE, mais ces mêmes élus se sont pourtant positionnés POUR !!! (cf article en ligne OF du 13 06 2021)

La CCN n'est pas cohérente avec les enjeux de territoire qu'elle affiche. Dans son projet de territoire 2017-2030, il est précisé qu'un soin particulier sera apporté à la protection et la valorisation des ressources et des milieux naturels, à la promotion et la valorisation du patrimoine et de l'activité agricole, au renforcement de la dynamique économique en lien avec le développement des activités et des emplois, etc.

Ce n'est pas avec ce genre de d'attitude que la défiance des citoyens envers les politiques s'apaisera !

Complément :

- Lors du dernier conseil communautaire de la CCN (26 mai 2021), les terrains face à celui visé par PIGEON ont été vendus à 18€/m² pour certains et 22€/m² pour d'autres sans aucune explication valable. Il y a comme un petit air de clientélisme à la CCN !

1- Le projet ENRO P.44

2.1) Le contexte économique

Je regrette qu'aucune étude de marché crédible soit annexée au dossier ICPE. En effet, il existe déjà 2 centrales d'enrobage proches de Puceul, une à Héric et l'autre à Saint Aubin des Châteaux. Ces 2 centrales appartiennent aux groupes LANDAIS et ont une capacité de 110 000 T / an. Aujourd'hui, elles sont loin de tourner à plein régime. L'entreprise CHARIER située à Nozay possède une centrale d'enrobage à Montoir de Bretagne. Dans l'agglomération Nantaise, il y a également 2 centrales, une à Vertou du groupe EUROVIA (groupe VINCI) et une à Bouguenais du groupe COLAS. Ces 2 centrales fournissent 100 000 T d'enrobé chacune par an.

Quels sont les grands projets à moins de 40 kms de Puceul qui justifient la production de 200 000 T d'enrobé par an ? En effet, après cette distance, l'enrobé devient trop froid pour une mise en œuvre dans les règles de l'art.

Apparemment, le groupe PIGEON ne suit plus les infos depuis janvier 2018, date d'abandon du projet d'aéroport de NDDL. Puisque dès les premières pages du dossier (page 4/125), Notre Dame des Landes est indiquée sur une carte au même titre que Rennes et Nantes.

Ce n'est pas professionnel du tout !

Donc l'implantation d'ENRO P.44 à Puceul ne peut être expliqué par une demande forte en enrobé dans le secteur et ne vient pas compléter l'offre existante, cette implantation viendrait prendre des parts de marché aux entreprises déjà en place !

L'avenir de ce type d'établissement doit se faire dans une logique de mutualisation !

Complément :

- La centrale de Vertou a été inaugurée en janvier 2018 et elle est construite sur le même modèle que celui que propose PIGEON à Puceul, c'est-à-dire le modèle RF 300 NEO de MARINI-ERMONT. Pourtant, cette centrale extrêmement bien située, ne fournit que 100 000 T /an, alors qu'elle pourrait en produire le double !

2.2) Les emplois

PIGEON annonce créer 3 emplois sur le site et 20 emplois indirects ...

Concernant les 3 emplois directs (pour une surface de site de 37 000 m², ratio emploi/surface CATASTROPHIQUE), il est indiqué dans l'ICPE que des postes seront basés à 45 minutes et plus du site. On peut facilement traduire ces lignes comme de la mutualisation de poste plutôt que de la création.

Concernant les 20 emplois indirects, pas d'informations concrètes, seulement de la poudre aux yeux pour faire plus facilement accepter le projet aux élus.

Concrètement, avec les informations développées dans le point 2.1, l'implantation de cette usine risquerait plus de détruire des emplois déjà existants que d'en créer !

Je pourrais rajouter que plusieurs emplois créés via des exploitations nourricières voisines pourraient être mis en péril par ce projet !

2.3) La pollution

PIGEON utilise le terme de « dernière génération » quand il parle du modèle de centrale qu'il souhaite installer. Après vérification sur le site du constructeur MARINI-ERMONT, la RF 300 NEO est basée sur la technologie dite RETROFLUX, or on peut lire que cette technologie date de 1989 !

Le terme « dernière génération » est clairement MENSONGER sachant que cela fait 32 ans que cette technologie existe !

La grande partie des études d'impacts ont été réalisées par le laboratoire CBTP appartenant au Groupe PIGEON. Ils sont JUGES ET PARTIS !

L'étude est faite dans un rayon de 1 km autour du site visé, comme l'indique l'arrêté préfectoral en vigueur.

Pourtant dans ce rayon, on constate plusieurs erreurs :

- Il manque 7 hameaux, seulement 9 sont cités.
- Il manque 6 exploitations agricoles, seulement 1 est citée.
- Les travailleurs de la ZAC de l'Oseraye ne sont pas pris en compte, pourtant ils seront les premiers impactés

Le trafic routier prévoit jusqu'à 272 passages de camion par jour, aucune précision n'est apportée quant au tonnage de ces camions. Certes, les effets sur la RN 137 sont faibles tant le trafic y est déjà très dense. On ne peut pas en dire autant de la RN 171 qui traverse le bourg de La Grigonnais et qui est dans un état de vétusté plus qu'avancé sur la portion Nozay – Blain. Le risque d'accident y est élevé ! Que dire de la RD 35, axe qui relie la ZAC de l'Oseraye à la RN 137 et RN 171. Il s'agit d'une route étroite et sinueuse, très accidentogène, les habitations sont situées en bord de route, les carrefours n'offrent que très peu de visibilité, le trafic est plus que saturé. Pourtant PIGEON ne prévoit pas de mesures compensatoires, comme l'aménagement de cet axe pour le sécuriser. L'échangeur de la RN 137, surtout la voie de sortie en direction de Nantes, n'offre aucune visibilité pour tourner à gauche en direction de la ZAC !

Dans le dossier, page 36/125, la photo n°2 « *Vue sur la RD 35 en direction de l'Ouest : visibilité excellente* », est prise du mauvais côté, il s'agit de la route en face de la sortie de la zone !

Contrairement aux centrales de Bouguenais et de Saint Aubin des Châteaux, ou les agrégats sont extraits sur place, ce qui évite le transport de ces derniers. PIGEON prévoit d'approvisionner la centrale en agrégat depuis sa carrière de Martigné Ferchaud située à 43 kms.

Ces pollutions dues aux transports ne sont pas « NÉGLIGEABLES ».

Dans l'annexe 12 du dossier ICPE, il est notamment cité (indirectement) la carrière de Martigné, pour expliquer le dépassement du seuil de rejet de SO^2, 1000 mg/m3 au lieu de 300 mg/m3 max autorisé. Il est indiqué qu'une étude « *est en cours, afin de mieux de mieux maîtriser les rejets en* SO^2 ».

Le SO^2 ou dioxyde de soufre est à l'origine d'odeurs nauséabondes (sans parler des effets sur la santé), comment peut-on prendre ce dépassement avec autant de légèreté !

Il est proposé d'utiliser un produit « *neutralisant* » pour résoudre temporairement le problème, mais quel produit ? Rien n'est dit !

Tant qu'aucune étude n'est réalisée par un laboratoire indépendant pour déterminer l'origine de ce problème et qu'aucune solution concrète n'est disponible, comment accepter une autorisation d'exploitation.

Le laboratoire ne prend même pas la peine d'expliquer le dépassement du seuil autorisé en monoxyde de carbone (CO), 894 mg/m3 au lieu de 500 mg/m3 max.

Suite à la lecture de l'article du journal Ouest France du 26 novembre 2020, ou PIGEON assurait que la centrale ne rejetterait que de la vapeur d'eau et du dioxyde de carbone, mais aussi qu'il n'y aurait pas de rejet de HAP (classé comme cancérogène par le CIRC).

Encore une fois PIGEON ment ouvertement !

Il est indiqué que 30% des agrégats dans la formulation de l'enrobé seront issus du recyclage d'enrobé existant. Ces enrobés pourront contenir jusqu'à 50 % de HAP ! Un contrôle par échantillonnage ne sera pas systématique, le contrôle visuel sera de mise ! Il en sera de même avec l'amiante des anciens enrobés. Comment peut-on accepter cela ?

L'étude sur l'état initial olfactif par jury de nez fait par le laboratoire Odournet se base sur les anciens plans de la centrale rejeté par la DREAL. Pourquoi l'étude n'a pas été mise à jour ? Encore une fois cela prouve le sérieux du groupe PIGEON.

Le bitume, servant de liant pour l'enrobé serait stocké sur place dans 3 cuves de 80 m3, soit 240 m3, mais le bac de rétention en cas de fuite ne fait que 120 m3. Comment justifier cette différence alors que la cuve d'émulsion (pour l'enrobage à froid) de 50 m3 aurait un bac de rétention de 50 m3.

Sur le site, il y aurait 2 cuves de propane de 30 m3 chacune, qu'est-il prévu en cas d'incendie, d'explosion, etc. Le risque zéro n'existe pas.

Enfin, l'implantation de cette centrale d'enrobé ajouterait une nouvelle source de pollution à celles déjà existantes à proximités (éoliennes « tueuses » + 2 antennes 4G/5G + trafic de la RN 137 + ligne à haute tension + agriculture intensive), Puceul pourrait devenir le nouveau Sainte-Pazanne avec son lot de cancers pédiatriques !

2.4) Le contrôle

Je regrette que l'État se désengage dans le suivi et la réalisation des contrôles du respect des normes en vigueurs, celles auxquelles la centrale doit répondre au quotidien.

Le contrôle par autocontrôle n'est qu'une mascarade et ne garantit aucunement le respect de ces normes !

1- CONCLUSION

Au vu de l'ensemble des éléments cités au-dessus, je ne peux qu'émettre un **AVIS DEFAVORABLE** pour l'implantation de cette centrale d'enrobé portée par la société ENRO P.44 du groupe PIGEON.

Si jamais (mais j'en doute) vous donniez un avis favorable à ce projet plus que nuisible pour la santé et l'environnement, je voudrais que vous imposiez à la société PIGEON :

- Une étude qualitative des risques sanitaires (avec communication des résultats), avant la mise en exploitation.

- Une surveillance renforcée une fois tous les 6 mois pendant au moins 2 ans.
- Des mesures réalisées pour comparer les pollutions sur la production (mesures de 4h à chaque fois) : à 150 t/h sans recyclage _ à 220 t/h avec 25% de recyclage _ à 300 t/h avec 50% de recyclage (scénario le plus défavorable).
- Que dans les villages du kilomètre sanitaire défini par l'arrêté, des mesures soient faites avant exploitation pour avoir le point 0 et pendant les jours d'exploitation, pour comparer à l'EQRS.
- Que, si la centrale n'est pas mise en service dans les 6 mois suivant l'autorisation, le droit de recours soit allongé de 6 mois supplémentaires.
- La mise en place d'une Commission de Suivi de Site, avec des riverains, des associations locales.
- Ainsi que : des systèmes anti-bruit, des filtres supplémentaires, des contrôles indépendants, des assurances pour les exploitations proches en cas de pollution avérée, ainsi que pour les riverains sous les vents dominants et des mesures sanitaires drastiques.

Enfin, je tiens à vous rappeler qu'en tant que Préfet et représentant de l'État, vous êtes le garant de la sécurité des citoyens.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez, vous et vos services à cette contribution.

Famille LAUNAY / FRIESS

les habitants de la Platrouais
la Grigonnais 44170 Nozay

le, 10/6 1989

à Mr Le Président du S.I.V.O.M de Nozay

et pour information à messieurs les Maires du Canton de Nozay

Objet: Obtention d'un rendez-vous pour information sur le projet de zone industrielle sur les communes de Nozay, la Grigonnais, Puceul.

Monsieur le président,

Depuis quelques mois les journaux évoquent l'implantation sur le canton de Nozay d'une zone industrielle lourde. Aussi en tant que riverains nous considérons qu'il est temps de vous consulter, non pas pour rejeter ce projet, mais pour avoir des informations claires et précises. Or il nous apparaît que seules vous, responsables de notre Canton, êtes en mesure de nous les apporter.

Nos divers points d'interrogation:

1 - Sur la nature du projet.

* Quels types d'industries lourdes vont s'implanter?

* Pour combien d'industries maximun le site est-il prévu.

* y a-t-il déjà des implantations décidées? De quelle nature.

* Quel calendrier avez-vous fixé:

  Pour l'achat des terres
  pour la préparation des parcelles
  pour la première implantation

2 - Sur le respect des riverains.

L'implantation d'une zone industrielle si nécessaire soit-elle ne doit pas pour autant occulter les problèmes que cela va poser aux riverains même si ceux-ci sont peu nombreux.

Une telle zone industrielle ne se fera pas sans un important changement de l'environnement et un apport de nuisances (bruits, odeurs, pollution...). Sans parler de préjudice moral, c'est malgré tout une atteinte à notre cadre de vie qui est en préparation. Aussi vous comprendrez que là aussi de nombreuses questions surgissent:

* y aura-t-il des industries "dangereuses" chimiques? Etes-vous décidés à les refuser?

* Quelle distance minimun est prévue entre les maisons d'habitation et les industries implantées?

A ce titre, dans un souci de préserver malgré tout l'environnement, nous demandons que soit voté par le S.I.V.O.M une enveloppe budgétaire afin d'aménager des espaces verts et notamment la plantation d'arbres de haies afin de séparer nos habitations de la vue des bâtiments industriels, et ceci le plus tôt possible.

Enfin l'implantation d'une zone industrielle altère de manière significative la valeur vénale des maisons riveraines. Aussi il nous paraît là aussi légitime de vous signaler cet état de fait.

Espérant obtenir un rendez-vous avec vous pour s'entretenir de ces questions, recevez Monsieur le Président du S.I.V.O.M nos sincères salutations.

Les habitants de la Platrouais la Grigonnais

Marie Christine LAUNAY

Marie Noëlle et Jean Noël PERRIGAULT

Thierry CUSSONNEAU

Pascale POLOUBINSKI

Marcel CHAPEAU

Jean-Paul CLOSIER

41

CAMIL
3 rue de l'abbé Mérel
44170 La Grigonnais

Le 9 novembre 2020

A l'attention de Mme Théveniau, présidente de la CCN, de M. Provost, vice-président, et de l'ensemble des Elus du territoire de la CCN

copie : M. Martin, Préfet de Loire-Atlantique

Mesdames, Messieurs,

Nous venons vous faire part de notre réflexion à propos de la réunion du Conseil communautaire du 28/10/2020. L'un des points de cette réunion concernait le vote de la vente de 3,7 ha de terrain sur le parc d'activités de l'Oseraye, au profit de la société Pigeon, afin d'y installer une centrale d'enrobés.

Tout d'abord, nous sommes étonnés du fait que la plupart des citoyens avec qui nous avons pu parler de ce projet n'en soient pas informés…

Nous regrettons vivement que l'ordre du jour n'ait pas été présent sur le site de la communauté de communes avant la tenue de la réunion.
Vous nous répondrez certainement que celui-ci était disponible ou affiché dans vos locaux. Mais combien de personnes sur le territoire ont eu la possibilité d'en prendre connaissance ? Et ce, d'autant plus que la crise sanitaire actuelle limite les déplacements.

En tant que citoyens, habitant le territoire, nous ne comprenons d'ailleurs pas que l' ordre du jour des réunions de la CCN n'apparaisse pas systématiquement sur les panneaux d'affichage des mairies du territoire.

Mais là… un sujet aussi sensible … Ne pensez-vous pas qu'il aurait légitimement nécessité à minima une communication préalable ?
À quel moment pensiez-vous consulter les habitants sur des décisions de nature à bouleverser leur cadre de vie ? (Précisons ici que *consulter,* ce n'est pas *informer* quelques jours avant signature de l'engagement des projets.) Ou bien considérez-vous que vos concitoyens n'ont pas à donner leur avis et que vous seuls êtes aptes à décider des meilleurs choix pour un avenir qui engagera leurs conditions de vie ? Ou peut-être enfin considérez-vous que, dès lors que vous êtes élus, rien ne vous oblige à consulter les populations, surtout s'il y a un risque qu'elles n'adhèrent pas au projet ? A votre arrivée, le jour du Conseil communautaire, notre association a distribué des documents à but informatif, afin d'attirer l'attention des élus et des citoyens sur les problèmes sanitaires et

environnementaux liés à ce type de projet. Certains n'ont pas accepté de les prendre, faisant ainsi fi de nos inquiétudes légitimes.

Nous nous interrogeons . Est-ce un manque de considération ou la volonté délibérée d'ignorer les problèmes que nous posons ? Le rôle de toutes les personnes élues - sensées assurer au premier échelon la mise en oeuvre des principes démocratiques de la République, n'est-il pas de recevoir et de considérer la parole des administrés, même si celle-ci s'oppose aux projets qu'ils ont conçus ? Nous aurions espéré de votre part une attitude d'écoute, une information préalable de la population du territoire et en premier lieu des agriculteurs proches de cette future centrale d'enrobés.

En effet, dans le cadre de votre projet de territoire, l'accueil de la centrale d'enrobés est, selon ce que vous expliquiez lors de la séance du 28/10/20, en pourparlers depuis 2017.
Comment se fait- il que personne ne soit venu à la rencontre des riverains pour leur en parler ?
Comment se fait-il qu'il n'y en ait (sauf erreur de notre part) aucune trace dans les comptes rendus de Conseils communautaires jusqu'à ce jour ?

Lors de ce conseil, un élu a témoigné de ses doutes et de la manière trop hâtive de prendre une décision dont l'impact ne peut pas être sans conséquences à terme, d'un point de vue sanitaire et environnemental, aussi bien pour la population que pour les activités déjà présentes à proximité de cette zone.

Cette amorce de débat impliquait la possibilité d'un report afin de donner un temps à la réflexion... Aucun Elu, malheureusement, n'a soumis cette proposition au vote et, ce qui aurait pu constituer une introduction au dialogue a été balayée d'un revers de manche !
Résultat du vote : 12 voix *pour*, 8 *contre* et 9 *abstentions*... La majorité des élus présents n'étaient donc pas convaincus ou prêts à prendre cette décision.
Ce résultat met en évidence qu'un véritable débat aurait été nécessaire.

Cependant, c'est bien tous les élus qui porteront la responsabilité des risques sanitaires et environnementaux encourus par la population du territoire de la Communauté de Communes. Nous vous rappelons ici qu'il s'agit d'une décision qui engage l'avenir sanitaire du territoire à l'heure où les terres agricoles sont un enjeu majeur à court terme pour la survie des populations. Ne devriez-vous pas prendre le temps de bien peser la responsabilité à laquelle vous expose votre précipitation à faire passer à toute force ce projet ou bien même à le laisser passer ainsi ?

Aucun élu ne pourra dire : « nous ne savions pas ».

Nous vous invitons d'ailleurs, si ce n'est pas déjà fait, à regarder la vidéo :« Bitume : la part d'ombre » d'Envoyé spécial, documentaire qui date de 2015 :
(https://www.stopusinesbitume.fr/youtube-bitume-envoye-special/) et à prendre connaissance du compte rendu de la conférence « bitume, fumées, santé » qui s'est tenue le 7 juin 2014 au cloître des Récollets à Metz (http://www.aude.gouv.fr/IMG/pdf/pj286.pdf).

Vous nous répondrez certainement qu'une ZAC est faite pour accueillir des entreprises, mais à quel prix et dans quelles conditions ? Avec quels risques pour les agriculteurs et la population ?
Il ne s'agit pas là d'une entreprise de charpente ou de plomberie, mais bien d'un projet classé ICPE...
Êtes-vous prêts à faire face aux pollutions (air, eau, sol), et aux maladies (cancers, maladies auto-immunes, maladies reprotoxiques...) susceptibles d'apparaître dans les années à venir ?

Le nombre de producteurs présents dans un rayon proche et - de grande proximité pour certains - interroge notre association (cf carte interactive jointe). Nous vous demandons de réfléchir à l'impact qu'aura l'arrivée d'un tel projet sur les exploitations agricoles et la santé des populations riveraines ou plus lointaines.

En cas de pollution air* sol, comment les agriculteurs (en bio pour beaucoup) pourront-ils maintenir leurs labels, et en conséquence leurs activités ?
* *hydrocarbures aromatiques polycycliques*

Le risque zéro n'existe pas !... D'ailleurs, quelle entreprise aurait envie de s'installer auprès de telles usines ?

Demain, si une pollution est avérée, elle n'aura pas qu'un impact isolé sur la santé des riverains et des exploitants, mais bien aussi sur celle des clients consommateurs de tout le territoire…
Les agriculteurs ne peuvent pas envisager de nourrir leurs clients avec des produits qui viendraient à contenir des substances nuisibles pour leur santé.

Car même si l'entreprise Pigeon est soumise à des relevés de pollution, on sait que ces contrôles sont confiés à des sous-traitants, dont les résultats sont traités par des logiciels : ces derniers font des projections réputées proches de la réalité, mais aussi parfois très éloignées, comme pour l'usine de Le Crès (34) qui, depuis une action citoyenne de vérification des bons résultats transmis à la Préfecture, a dû fermer. (http://www.aude.gouv.fr/IMG/pdf/annexe_video_-_envoye_special_-_usine_a_bitume.pdf)

Par ailleurs nous nous interrogeons également sur le prix de vente des parcelles… Pourquoi faire « cadeau » d'1€/m² à un groupe qui a les reins solides ? Si on y réfléchit, sur 3,7 ha, cela représente une belle somme : 37000 €… Cette enveloppe ne pourrait-elle pas permettre à la CCN de prendre en charge des contrôles de pollutions indépendants ?

Enfin, nous souhaitons vous rappeler qu'en 2012, la Communauté de Communes a reçu une subvention régionale de 70000€ pour installer un agriculteur en maraîchage biologique à La Platrouais sur la commune de la Grigonnais. (Voir PV de la réunion du conseil communautaire du 23/05/2012) Cet argent a servi à négocier le prix de vente de ces terres à « Terre de liens », le bailleur.
Notre association s'interroge sur la cohérence de vos choix, quand 8 ans plus tard, vous validez au pied de cette ferme maraîchère, un projet qui risque de lui faire perdre à terme son label…
Autant de questions que notre association se pose, que nous sommes nombreux à nous poser et qui restent aujourd'hui sans réponse.

La démocratie sur notre territoire doit avoir un sens. Elle suppose que les citoyens puissent être informés en amont d'un tel projet.

Nous souhaitons avoir des réponses à nos questions, mais aussi que des garanties vis à vis de la population et des agriculteurs soient apportées concernant les problèmes que nous soulevons.

Le collectif demande donc le réexamen du projet et sa suspension dans l'attente de la transmission de réponses précises aux différentes interrogations formulées.

Nous ne douterions plus enfin de la vie démocratique sur notre territoire.

Veuillez agréer Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Le Bureau de CAMIL

Cercle jaune 4 km autour de la centraled'enrobés

https://macarte.ign.fr/carte/62c4581b68e19e482c8d1aee77977355/Camil

45

E. Lecoq, co-président

g. comberrat
co-président.

coprésident

L. Plan co-président